

Délibération n°127/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

Date de convocation : 26 juin 2026	Nombre de présents : 62
Effectif légal du conseil communautaire : 81	Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de membres en exercice : 81	Nombre de votants : 74
Date d'affichage : 26 juin 2026	

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bitry, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-six juin deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Johann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, FÉVRIER Catherine, FILIPE Delphine, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, LION Franck, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, POUILLON Denis, RAGON Jean-Pierre, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SANGENITO Patrick, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, TAVELIN Laurent, THIEULENT Maryline, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : ABRY Gilles, BLIN Frédéric (pouvoir à Mme Lepré), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à Mme Vuillermoz), HOUBLIN Gilles, LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Pécot), LEGER Jean-Marc (pouvoir à Mme Moreau), LEGRAND Patrick (pouvoir à M. Letellier), MOREAU Bernard, PETIT Michèle (pouvoir à M. Corde), PROT Michel (pouvoir à M. BUTTNER), SERIN Michel, THURET Alain (pouvoir à M. D'Astorg), TOUZEAU Robert (pouvoir à Mme Brunet), VANDAELE Claire (pouvoir à M. Maison), VOLANT Stéphane (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : DUCROT Denis, GUILLAUME Philippe, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. FOURNIER Jean-Claude

OBJET : Convention de mise à disposition d'un bâtiment à Saint-Fargeau pour l'exercice d'une activité dentaire

- Vu les statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et en particulier l'article 6.2.6 lui attribuant la gestion des structures de santé,
- Considérant la volonté de la collectivité de développer l'offre de soins sur son territoire,
- Considérant l'investissement par la Communauté de communes de matériel nécessaire à l'art dentaire, soit, du matériel de radiographie, système d'aspiration et de compression, installé dans ce cabinet en 2018,
- Considérant l'investissement par la Communauté de communes de matériel dentaire, soit un fauteuil dentaire, un meuble et du matériel de stérilisation en 2026,
- Considérant la volonté du Dr Havet, chirurgien-dentiste de s'installer dans le cabinet dentaire de Saint-Fargeau,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de la santé,

Délibération n°127/2026

- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (74 voix pour) :

- Approuve la convention de mise à disposition du bâtiment communal situé rue Raymond Ledroit à Saint-Fargeau par la commune de Saint-Fargeau au profit de la Communauté de communes ;
- Autorise la Communauté de communes à réaliser les travaux et aménagements nécessaires au bon fonctionnement du cabinet dentaire ;
- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

